

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Décembre 2011

Date de convocation : Le 1^{er} Décembre 2011
Date d'affichage : Le 14 Décembre 2011
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux Mil onze, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Guy LARGY, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Claude HEMON, Madame Régine DUFOUR, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur GARGATTE Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur ROUTIER Bertrand donne pouvoir à Monsieur Hervé LOEUILLET

Madame Régine DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion publique

Le Maire dresse à l'assemblée le compte rendu de la réunion publique qui a eu lieu le 25 novembre 2011. Celle-ci avait pour but de présenter à la population les orientations politiques à mener pour les années à venir et de recueillir son avis. Les soixante personnes présentes ont ainsi pu s'exprimer et poser des questions sur les sujets présentés, à savoir la maison de santé, le plan local d'urbanisme, la salle multi-activités, la station d'épuration ou encore le stationnement.

Sur ce dernier point, **Mme LECLERCQ** suggère de faire couper les buissons rue Raphaël DUPREZ près de l'habitation de M. Franconville pour que les enfants n'aient plus d'excuses pour ne pas emprunter le trottoir. **Le Maire** répond qu'il prévoit, grâce au plan de circulation en préparation, d'assurer la sortie de l'école pour les piétons, rue DUPREZ et rue DELCOURT, pour les enfants qui prennent le bus.

Cela remédierait au non-respect des parents, rappelé par **M. POIGNANT**, qui se garent sur le parking du bus de l'école. **Mme LECLERCQ** propose des sorties d'élèves décalées. **Le Maire** répond qu'initialement elles étaient en place mais ont cessé d'être appliquées par les enseignants. **M. LOEUILLET** s'enquiert du sens de circulation retenu rue VANNIER pour permettre les manœuvres des ambulances. **Le Maire** lui confirme que le sens retenu a pris en compte cet aspect de l'accessibilité. **Le Maire** conclue la discussion sur le stationnement par la confirmation de la réception de propositions concrètes des services de l'Etat à la fin du premier trimestre 2012.

Des questions intéressantes ont été posées en matière d'urbanisme, les personnes intéressées pourront s'exprimer lors des réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

Quant aux investissements une seule personne a manifesté son intérêt pour l'enfouissement des réseaux plutôt que pour la construction de la salle multi-activités.

Le Maire informe l'assemblée, qu'il a appris lors de la session du Conseil général qui a eu lieu cette semaine pour le vote du budget primitif 2012, le désengagement du Conseil général dans le financement des remplacements des stations d'épuration existantes. La commune devra donc renoncer à 10% de subvention.

En matière de politique foncière, le Maire sollicite le Conseil municipal qui lui donne l'autorisation à l'unanimité de négocier les conditions d'achat de la parcelle G990.

Débat d'orientation budgétaire

Après avoir exposé à l'assemblée un compte administratif provisoire qui retrace de façon synthétique les dépenses et recettes de l'année 2011, le Maire présente au Conseil municipal le coût de l'effacement des réseaux pour les rues LECLERCQ, DELCOURT et Achille MONFLIER qui s'élève à 254 142,00€.

Après en avoir écouté l'exposé, sur proposition du Maire, le Conseil municipal réaffirme le choix de l'investissement pour l'année 2012 portant sur la salle multi-activités. L'effacement des réseaux sera réalisé dans les années à venir.

Délibération modificative

Le Maire donne à l'assemblée le coût de l'audit réalisé afin de déterminer les travaux à effectuer à l'église qui s'élève à 2152,80€ et pour le paiement duquel il est nécessaire de prendre une délibération modificative. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité le virement de crédit de 2153,00€ du compte 2031-12 vers le compte 2031 pour permettre le paiement de l'audit en investissement.

Il en est de même pour le paiement de l'avance sur travaux à effectuer auprès de la fédération départementale d'électricité qui concerne les travaux de rénovation de l'éclairage public qui ont débuté route de RIBEAUCOURT pour un montant de 20 189,50€.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le déplacement de crédit de 20 190,00€ du compte 21534 vers le compte 204158 pour permettre le paiement de cette avance.

Travaux de voirie

Le Maire donne la parole à M. PATTE, adjoint en charge de la voirie, qui présente à l'assemblée les devis proposés par l'entreprise BOUFFEL pour la réalisation de l'aménagement de trottoirs rue du Meillard, à la sortie du village, pour un montant de 18 289,77€T.T.C et pour le renforcement du chemin qui mène au presbytère pour un montant de 3 475,70€T.T.C. D'autres entreprises ont été contactées mais n'ont pas souhaité répondre à notre demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette dépense à l'unanimité ainsi que le déplacement de crédit qui en découle, de l'article 2313 vers l'article 2151, pour la somme de 21 800,00€.

Indemnité du percepteur

Le Maire présente à l'assemblée le montant de l'indemnité de conseil et de budget du percepteur qui s'élève à 450,94€ brut. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le paiement de l'indemnité au percepteur à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme : Zonage pluvial

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité dans le cadre du PLU de faire établir un schéma de zonage des eaux pluviales. Suite à la consultation lancée, cinq candidats ont soumissionné. Devant les différences conséquentes de délais et de tarifs donnés par les candidats, le Maire propose de recueillir l'avis des services de l'Etat missionnés pour nous assister dans ce domaine avant de prendre une décision définitive. Vote pour à l'unanimité.

Délibération créant une servitude

Le Maire informe l'assemblée que la création d'une servitude est nécessaire sur la parcelle 772H57 et 58 pour permettre à la société SFR de pouvoir assurer l'entretien de l'antenne qui s'y trouve. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la création de cette servitude à l'unanimité.

Chantier international

Le Maire donne la parole à M. PATTE qui informe l'assemblée que les chapelles ne nécessitent pas pour l'instant de travaux susceptibles d'être entrepris par les chantiers de jeunes bénévoles internationaux. Il signale cependant l'entretien des calvaires à effectuer cet été ainsi qu'un carreau cassé à la Chapelle de COTTENVILLERS.

Permanences de sécurité sociale et de la caisse de retraite

Le Maire informe le Conseil municipal que les permanences de la sécurité sociale et de la caisse de retraite à BERNAVILLE sont menacées pour des raisons de coût. Ces suppressions sont annoncées officieusement par les deux organismes. Il propose à l'assemblée de leur manifester notre volonté de les conserver en délibérant en faveur du maintien de ces permanences. Vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

M. LOEUILLET présente les devis de réfection liés aux travaux de réfection de la mairie. Les travaux retenus présentent un coût approximatif global de 48 000,00€ T.T.C. Le choix de l'éclairage par leds est abandonné au profit de l'isolation du grenier qui sera plus profitable en matière d'économie d'énergie.

Mme LAMBERT signale les difficultés financières annoncées par le bureau d'études retenu. Le Maire propose donc de mettre ces travaux entre parenthèses dans l'attente d'éclaircissements sur la situation de l'entreprise.

MAISON DE SANTE

M. LOEUILLET informe que les travaux de voies et réseaux des abords de la maison de santé sont en cours de réalisation, les enrobés sont prévus la semaine prochaine. Le carrelage est terminé, la pose de la faïence est en cours ainsi que les travaux de peinture.

M. LOEUILLET invite **M. GARGATTE** accompagné de ses collègues s'ils le souhaitent à venir valider le choix des peintures mardi à 15h00.

M. LOEUILLET demande que soit prévue l'installation d'une clôture à l'arrière de la maison de santé rue VANNIER. Il confirme la fin des travaux à la mi-janvier. L'entreprise FP Constructions a demandé la validation du choix des panneaux bois qui doivent être installés dans la cour intérieur. Ceux-ci seront posés, alignés par le haut permettant ainsi des plantations au sol.

M. GARGATTE informe qu'il travaille au projet de santé qui sera déposé avant la fin de l'année 2011. 7 professionnels de santé à temps plein intégreront la maison de santé ainsi que des spécialistes tels que pédiatre et pédicure qui assureront des vacations. **M. SOMON** et **M. GARGATTE** se rencontreront prochainement pour déterminer le montant des loyers à venir.

M. SOMON informe que les acquisitions des terrains G 220, 218 et 216 ont été actées. Deux acquéreurs se sont déclarés pour la parcelle 216 et un pour la parcelle 218.

M. SOMON souhaite créer une servitude d'utilité publique pour les gens dont les habitations bordent les terrains. Le Conseil municipal autorise le maire à mener les négociations en ce sens.

M. SOMON informe que la prévention routière organise une remise à niveau gratuite du code de la route le 28 janvier 2012 de 9h30 à 12h00.

M. SOMON invite également le Conseil municipal à se rendre à l'inauguration du Carrefour Contact le mardi 13 décembre à 19h00 dont la gestion est confiée à Mme Florence MARECHAL.

M. SOMON demande aux conseillers présents de bien vouloir assurer la distribution des colis du CCAS entre le 22 et le 24 décembre.

SIAEP

Mme ETEVE dresse le compte rendu de la dernière réunion du syndicat d'eau au cours de laquelle a été annoncée la prise en charge à 100% par le syndicat de toutes les extensions de réseau. La recherche de captage en amont de celui existant est subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau et bénéficie de 10% par le Conseil général.

Mme LECLERCQ informe de la dissolution de l'association Jeun'Avillois. Un liquidateur a été nommé au sein du bureau. L'association a un compte créditeur de 900,00€ dont 300 seront reversés aux pompiers et 600 au foyer socio-éducatif du collège. Le matériel utile aux activités manuelles sera proposé à l'école primaire et les équipements sportifs acquis seront donnés à PEP80 par convention.

Mme LECLERCQ informe également que les sapeurs-pompiers accueilleront samedi 17 décembre 80 enfants pour visionner un dvd suivi d'un goûter.

Eu égard à la subvention versée par la commune au club de tennis, **elle** signale également des dysfonctionnements dans son organisation. **M. SOMON** lui répond qu'il ne pourra pas les résoudre lui-même mais encourage **Mme LECLERCQ** à contacter le Président pour aborder les éventuelles difficultés ce qu'il fera également de son côté.

M. PATTE fait part au Conseil municipal du souhait de **M. EUVRARD** qui souhaiterait que les eaux pluviales de son habitation rejoignent le réseau d'assainissement collectif ce qui engendrerait moins de risque pour les piétons en cas de gel de l'eau sur le trottoir. **M. SOMON** rappelle que la question avait été évoquée lors de la réunion publique et répond qu'au vu de la configuration actuelle il n'y voit aucun inconvénient à condition que **M. EUVRARD** réalise la jonction nécessaire à ses frais.

M. HEMON dresse le compte rendu du Conseil d'école, les élèves étaient 187 à la rentrée. La directrice déplore l'absence des conseillers municipaux à la fête de l'école. **M. SOMON** propose de lui suggérer de faire réaliser des invitations personnelles, ce qui n'est pas le cas actuellement, par les enfants. **M. LARGY** confirme cette pratique les années passées.

M. HEMON alerte l'assemblée sur les pratiques douteuses de démarchage de la société AEROL. Il incite chacun à ne pas répondre à leurs sollicitations. **M. SOMON** lui propose de réaliser une action contre les arnaques à destination des aînés.

M. HEMON informe également avoir répondu à l'invitation à une réunion d'informations générales sur le schéma de cohérence et d'organisation territoriale qui a eu lieu à BEAUQUESNE mardi 6 décembre.

SMIROM

M. POIGNANT informe l'assemblée de nouveautés incluses dans le règlement du SMIROM. Ce dernier a acquis une bande de terrain le long de l'ancienne gendarmerie pour l'€ symbolique afin de créer un passage.

M. POIGNANT invite dès à présent les membres du Conseil municipal à retenir les dates du 15 juillet, 18 août et 30 juin 2012 auxquelles le club de foot organise respectivement une réderie, un challenge inter associations et un concours de pétanque.

La séance est levée à 0H00

La Secrétaire de séance,

Régine DUFOR

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,